



Simplifiez-vous la vie avec le prélèvement automatique

OUI,

le prélèvement automatique
est un moyen de paiement
simple et sûr.

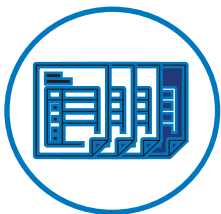
Pas de stress, finis
les retards de paiement et
les oublis involontaires...

...même en cas
d'absence,
de vacances,
de voyage.

Votre compteur est relevé et
vous êtes prévenus en cas de
surconsommation !

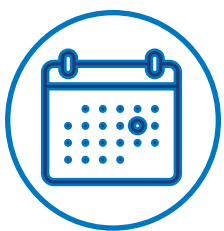
Pour ce service,
choisissez l'option qui
vous convient le mieux

Les virements sont effectués directement
par votre banque, de compte à compte.



> le paiement à chaque facture

Le montant de vos factures (estimations ou de régularisation)
est prélevé automatiquement sur votre compte.



> la mensualisation de vos paiements

Tous les mois, le même montant est prélevé automatiquement
sur votre compte. Le coût annuel de votre eau est étalé sur dix
mois, suivi d'un prélèvement de régularisation si nécessaire.

Pour activer ce service, c'est simple !

Il vous suffit de remplir le formulaire figurant au dos
et de nous le renvoyer via l'enveloppe T, accompagné de
votre Relevé d'Identité Bancaire.

